



MAIRIE DE GRUISSAN

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2019-804

Du 30 juillet 2019

Réf. : culture/FA

MON CINOCH SOUS LES ETOILES AUTORISATION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de GRUISSAN,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 al 1 et 3, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-4 ;

VU, le Code de la Route et notamment les articles R411-25, R411-8 et R417-10 ;

VU, l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure ;

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réserver une partie du domaine public communal pour permettre l'organisation, par le service culture de la Ville (en partenariat avec Ciném'Aude et Occitanie Films), de 2 projections cinématographiques en plein air sur la place Gibert, dans le cadre de la manifestation Mon Cinoch sous les étoiles du 20 au 22 août 2019.

ARRÊTE

ARTICLE I : Afin de faciliter l'installation et le bon déroulement d'une projection cinématographique en plein air (dans le cadre des soirées d'ouverture et de clôture de la manifestation Mon Cinoch sous les Etoiles), la place Gibert sera réservée :

Du mardi 20 août 2019 à 07h au mercredi 21 août 2019 à 05h.

Du jeudi 22 août 2019 à 07h au vendredi 23 août 2019 à 05h

ARTICLE II : L'organisateur devra apposer les panneaux réglementaires pour permettre l'application du présent arrêté. Il balisera la zone qu'il souhaite occuper sur l'ensemble de la zone réservée.

ARTICLE III : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34000, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Gruissan, le 30 juillet 2019
L'Adjoint au Maire, Délégué à la Sécurité

Louis LABATUT



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :

Transmission au Représentant de l'Etat le.....

Publication le.....

Notification le.....

31 JUIL 2019

Pour le Maire, et par délégation

Le Directeur Général Adjoint des Services

Daniel TINE



Affichage du 10 AOUT 2019 Au 23 AOUT 2019